

# Technicien (ne) supérieur (e) méthodes industrialisation

RNCP1881 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 5                 |
| Sigle                   | TP — Titre professionnel |
| Code(s) NSF             | 251p                     |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit  |

## Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) technicien (ne) supérieur (e) des méthodes d'industrialisation définit et optimise l'ensemble des procédés, des processus, des organisations et des moyens nécessaires à la fabrication d'un produit industriel. L'industrialisation d'un produit, qui permet de le faire évoluer d'un état de prototype au stade de production industrialisée, constitue une composante majeure de son coût.

A partir de produits définis par le bureau d'étude, le (la) technicien (ne) supérieur (e) des méthodes d'industrialisation en étudie la fabrication, en intégrant les critères de qualité, de coût et de délais définis conformément à la politique industrielle et commerciale de l'entreprise.

Dans le cadre de ces études :

Il (elle) étudie et optimise l'organisation des postes de travail, des implantations et de la logistique, pour la fabrication de produits ;

Il (elle) estime et compare les temps de fabrication dans différentes organisations du travail pour en déterminer une configuration optimisée, en fonction de critères économiques et techniques ;

Il (elle) définit les équipements, les moyens de positionnement, de manutention et de production nécessaires à la production et élabore le cahier des charges de fabrication de ces différents matériaux ;

Il (elle) élabore les dossiers d'industrialisation dans lesquels sont définis les procédés et les nouveaux moyens de production, prépare les dossiers d'investissement et chiffre les coûts de revient de fabrication.

Le (la) technicien (ne) supérieur (e) des méthodes d'industrialisation conduit des études concernant :

La recherche et le développement de nouveaux moyens de production.

La fiabilisation et la validation de processus et le transfert de produits au service de la production, en tenant compte des aspects technico-économiques ;

Les performances obtenues par les nouveaux moyens et/ou les nouveaux procédés introduits en production.

Il (elle) gère la base documentaire du service méthodes et assure une veille technologique sur les matériels et les organisations susceptibles d'améliorer la productivité et la qualité et de réduire les coûts de production.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. Améliorer optimiser et faire évoluer les procédés et les processus

Définir les flux de production de produits industriels.

Définir les en-cours de fabrication de produits industriels.

Analyser et capitaliser les dérivés de fabrication de produits industriels.

Définir des axes d'amélioration de l'organisation, visant à accroître la productivité et la réactivité pour la fabrication de produits industriels.

Améliorer les postes de travail, les implantations et la logistique pour des productions industrielles.

## 2. Chiffrer les devis et les procédés

Evaluer et chiffrer le coût des procédés de fabrication de produits industriels.

Etablir les standards de coûts pour des produits industriels.

Etablir les devis pour la fabrication de produits industriels.

Etudier et proposer de nouveaux équipements pour la fabrication de produits industriels.

Elaborer les cahiers des charges des équipements pour la fabrication de produits industriels.

Participer à la constitution de dossiers d'investissement pour la fabrication de produits industriels.

## 3. Créer des procédés pour des produits nouveaux

Définir des procédés de fabrication simultanément à la conception de produits industriels.

Rechercher des processus nouveaux pour la production de produits industriels.

Définir des nouveaux moyens de production pour la fabrication de produits industriels.

Constituer des dossiers d'industrialisation conformes aux exigences qualité applicables pour des produits industriels.

Déterminer et comparer les temps de fabrication dans des organisations de travail différentes.

Réaliser des tests de programme pour la fabrication de produits industriels.

Elaborer les cahiers des charges fonctionnels des moyens nécessaires à la fabrication de produits industriels.

Réceptionner les outillages pour la fabrication de produits industriels.

Elaborer des cahiers des charges de projets de fabrication en prenant en compte les normes d'environnement et de qualité pour des produits industriels.

Organiser et animer les réunions de groupes-projets dans le cadre de projets d'industrialisation de produits industriels.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le (la) technicien(ne) supérieur(e) des méthodes d'industrialisation appelé(e) à travailler dans les diverses entreprises de production industrielle et essentiellement dans les domaines : Automobile.

Equipements mécaniques.

Industrie électrique et électronique.

Construction aéronautique, ferroviaire et navale.

Métallurgie.

Chimie, pharmaceutique, plastique.

Equipement des foyers.

Textile habillement, cuir.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles : Technicien(ne) de méthodes industrialisatio.

Technicien(ne) supérieur(e) méthodes.

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant.

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

### COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août

2002)

## Pour plus d'informations

**Fiche officielle (France Compétences)**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1881/>